



Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



Quelles subventions pour mon association ?



associations.essonne.fr



L'Essonne possède un tissu associatif riche de 17500 associations. Chaque année, le Département se place à leurs côtés en renouvelant son soutien et en organisant des temps d'échanges, des formations gratuites, des petits déjeuners, des conférences, des matinées citoyennes pour donner de l'écho à cette capacité forte de partage, de compétences et de talents multiples. Maillon fort du territoire, les associations contribuent, sur le terrain, au mieux « vivre ensemble ». Qu'il s'agisse de solidarité, de loisirs, de sports, d'éducation ou de culture, leurs interventions couvrent tous les champs de la vie quotidienne. Le Département est heureux de pouvoir les accompagner dans chacun de leurs engagements au service des Essonniens.



Sophie Rigault
Vice-présidente
déléguée à la jeunesse,
aux sports
et à la vie associative



François Durovray
Président
du Département
de l'Essonne

Comment faire votre demande de subvention ?

Formulaire à télécharger sur
associations.essonne.fr

Le dossier est à retourner par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne
Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative
Hôtel du Département - Boulevard de France
91012 ÉVRY cedex

OU

par mail à : geu-asso@cd-essonne.fr

Si vous choisissez ce mode d'envoi, **n'utilisez pas d'espace de stockage type Wetransfer**
(vos dossiers ne seront pas récupérés).

Compressez au maximum vos documents afin de les envoyer en un minimum de mails.

Inscrivez dans l'objet de votre mail, l'intitulé :

type de subvention + nom de l'association

ATTENTION, UTILISEZ UN SEUL ET UNIQUE MODE D'ENVOI

Un numéro unique pour joindre le Département
01 60 91 65 97

CITOYENNETÉ, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier (prévisionnel)
Subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants	Projets visant à : > favoriser le lien intergénérationnel et la transmission des valeurs portées par le monde combattant auprès des jeunes générations, > développer la connaissance historique et le devoir de mémoire auprès des élèves des établissements scolaires du Département, > encourager les projets d'envergure départementale, s'inscrivant dans le cadre du devoir de mémoire et destinés aux élèves des établissements scolaires du Département.	Début janvier 2021	Mars 2021
Aide achat drapeaux/ gants blancs	> Association ayant son siège social en Essonne. > Sur présentation d'un devis.	Toute l'année	
Appel à projets Citoyenneté, jeunesse et vie associative	Projets visant à : > renforcer la connaissance, la transmission des valeurs de la République et le dialogue autour de ces valeurs, > encourager et soutenir les initiatives visant à développer une citoyenneté effective sur le territoire essonnien, > développer l'engagement citoyen des jeunes dans le but de les encourager à s'inscrire dans des actions bénévoles portées par les associations et/ou les collectivités dans le cadre du dispositif "Tremplin citoyen".	Mi-octobre 2020	Mi-décembre 2020
Clubs de loisirs 3^e âge	Aide au fonctionnement et projets. Les projets sont examinés en fonction de : la créativité, le dynamisme et le renouvellement, la communication, la solidarité, la mobilisation des usagers.	Début janvier 2021	Mars 2021
Aide au développement numérique	Soutien aux projets des associations destinés à faire monter en compétence les autres associations et leurs bénévoles sur les outils et usages numériques pour la gestion associative.	2 ^{ème} semestre 2021	
Aide à l'investissement des associations	L'aide en investissement s'adresse aux associations essonniennes, déjà partenaires du Département, qui portent des actions au bénéfice des Essonnien(ne)s.	1 ^{er} décembre 2020	1 ^{er} février 2021

CULTURE ET ACTION INTERNATIONALE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Aide aux opérateurs culturels (AOC) professionnels	<ul style="list-style-type: none"> > Dispositif réservé aux structures professionnelles. > Analyse du dossier en fonction des orientations de la politique culturelle départementale. 	Début juin 2020	Fin octobre 2020
Aide au dynamisme associatif (ADA) pour les petites associations culturelles locales	<ul style="list-style-type: none"> > Dispositif réservé aux associations amateurs et bénévoles. > Analyse du dossier en fonction des orientations de la politique culturelle départementale. 	Mi-mai 2020	Mi-septembre 2020
Appel à projets d'action internationale	Dispositif ouvert aux acteurs essonniers (associations, établissements scolaires, universités, collectivités territoriales, regroupements intercommunaux, établissements publics) portant un projet de coopération internationale.	Mi-janvier 2021	Fin mars 2021
Aide à l'investissement des associations	L'aide à l'investissement s'adresse aux associations essonniennes déjà partenaires du Département qui portent des actions au service des Essonniers.	Dossier téléchargeable tout au long de l'année sur le site www.association.essonne.fr	Avril 2021 juin 2021 et novembre 2021

Offre de formation en méthodologie de projets internationaux ouverte à toutes les associations de coopération internationale ([information sur actioninternationale@cd-essonne.fr](mailto:information_sur_actioninternationale@cd-essonne.fr))

TOURISME

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier (prévisionnel)
Appel à projets touristiques	<p>Projets visant à favoriser le développement de l'attractivité touristique dans plusieurs domaines (en cohérence avec le schéma départemental du développement du tourisme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > patrimoine, > nature, > terroir, > hébergement, > accessibilité, mobilité, service. <p>Les projets peuvent porter sur la création d'une nouvelle offre ou sur la qualification d'une offre déjà existante.</p>	Mars 2021	Mai 2021



ACTION SOCIALE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier (prévisionnel)
Épiceries sociales et solidaires	Critères définis par délibération (janvier 2019)	1 ^{er} octobre 2020	Mi-décembre 2020
Association à caractère social : domaine solidarité - famille	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2020	15 décembre 2020
Association à caractère social : domaine enfance et familles et protection de l'enfance	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2020	15 décembre 2020
Association à caractère social : domaine prévention santé	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > Les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2020	15 décembre 2020

ACTION SOCIALE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier (prévisionnel)
Association à caractère social : domaine personnes âgées	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2020	15 décembre 2020
Association à caractère social : domaine personnes handicapées	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2020	15 décembre 2020
Association à caractère social : action de prévention en faveur de l'enfant et sa famille	<p>Les actions menées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > répondre aux orientations prioritaires du Département, > entrer en cohérence avec les modalités d'intervention des services départementaux, > répondre aux axes d'intervention des schémas départementaux. <p>Pour être recevable :</p> <ul style="list-style-type: none"> > seul le dossier du Conseil départemental est retenu (pas de CERFA), > Les pièces à fournir doivent impérativement être transmises avec le dossier (liste jointe au dossier), > toutes les pages dudit dossier devront être dûment complétées, > toute demande doit être datée et signée, > tout dossier incomplet et non conforme ou remis hors délai, ne fera l'objet d'aucune instruction. 	1 ^{er} octobre 2020	15 décembre 2020

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Subvention de fonctionnement suivant le nombre de licenciés	Dispositif réservé aux associations ayant un an d'existence, affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports, soutenues financièrement par leurs collectivités de référence (commune et/ou EPCI) et s'engageant au travers du Tremplin Citoyen (dispositif Jeunesse).	Début Septembre 2020	Mi-octobre 2020
Soutien au sport de haut niveau – subvention aux clubs suivant le niveau national de pratique	Dispositif réservé aux associations ayant un an d'existence, affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports, soutenues financièrement par leurs collectivités de référence (commune et/ou EPCI) et s'engageant au travers du Tremplin Citoyen (dispositif Jeunesse) > Évoluer en championnat amateur ou professionnel dans une discipline reconnue de haut niveau par le Ministère des Sports tel que défini dans la politique sportive départementale. > Développer une section ou entente féminine. > Maintenir une école de sport encadrée par un professionnel diplômé d'Etat.	Début Septembre 2020	Fin octobre 2020
Manifestations sportives	Dispositif réservé aux associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports ou associations proposant un événement innovant à forte valeur ajoutée pour le territoire. > Présenter un niveau sportif à minima national ou international attesté par la Fédération de référence. > Présenter un intérêt spécifique pour le territoire revêtant une forte identité et un intérêt départemental pour son ancrage historique et/ou pour son nombre de participants. > Être soutenu par la collectivité de référence (commune et/ou EPCI). > S'inscrire dans une démarche éco responsable.	Toute l'année	Trois mois avant la manifestation
Aide à l'investissement en matériel sportif	Dispositif réservé aux associations déjà partenaires du Département, ou à défaut justifiant d'une année d'existence, soutenant des actions au bénéfice des Essonnais.	Toute l'année (3 périodes dans l'année)	-
Aide aux projets	Dispositif réservé aux associations sportives et autres partenaires du Département Projets visant à encourager l'innovation et les projets d'envergure départementale s'inscrivant dans le cadre d'une thématique spécifique : sport santé, sport nature, sport et olympisme, sport handicap, etc.	Toute l'année (1 à 2 campagnes)	-
Ambassadeurs du sport de l'Essonne	Dispositif sous forme d'appel à candidatures à destination des sportifs de haut niveau et espoirs du département. > Être inscrit sur une des trois listes suivantes du Ministère des Sports : haut niveau, espoirs, collectifs nationaux > Être licencié en Essonne > Être domicilié à moins de 100km de son club à l'exception des sportifs s'entraînant dans les Pôles Espoirs et Pôles France	Fin Aout 2020	Fin septembre 2020
Subvention aux Comités sportifs	Dispositif de soutien destiné aux Comités sportifs départementaux > Avoir son siège social en Essonne > Être affilié à une fédération sportive nationale unisport ou multisports agréée par le Ministère des Sports > Intégrer une des catégories suivantes : unisport olympique ou paralympique, unisport non olympique, multisports, affinitaires et sports scolaires, spécifiques > Faciliter dans les clubs l'accueil des jeunes dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen > Articuler les actions de développement des disciplines en veillant au lien entre l'accès au sport pour tous et la pratique sportive de haut niveau	Début Septembre 2020	Mi-octobre 2020

Le Département de l'Essonne met également à disposition des associations partenaires du matériel de communication (banderoles, arche gonflable, oriflammes, barrières, tentes, remorque scène).



Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Appels à projet annuel : contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), commun avec État et CAF	<ul style="list-style-type: none"> > Projet répondant aux trois volets de la charte CLAS : méthodologie, parentalité et apports culturels. > Projet pour l'accompagnement à la scolarité des enfants habitants des quartiers en "Politique de la ville". 	Avril 2021	Un mois et demi après la date de lancement directement auprès des coordinateurs CLAS du territoire concerné
Appels à projet annuel : programmation politique de la ville, commun avec État et CAF	<ul style="list-style-type: none"> > Projet destiné aux habitants des quartiers en "Politique de la ville", > Projet répondant aux orientations des contrats de villes d'intercommunalités. > Projet répondant à la politique départementale de cohésion sociale et de renouvellement urbain : éducation, insertion vers l'emploi et lien social. 	septembre 2020	Novembre 2020 auprès des chefs de projet du territoire concerné
Appel à projet «Actions Départementales»	<ul style="list-style-type: none"> > Projet s'adressant aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), > L'action doit se dérouler sur plusieurs EPCI, > Le projet doit s'inscrire dans l'une des thématiques que le Département a identifié comme prioritaire. 	Janvier 2021	Un mois après la date de lancement auprès du Conseil départemental.



LOGEMENT/HABITAT

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
<p>Soutien aux dispositifs de lutte contre la précarité (SLIME, Action de formation des bénévoles d'associations caritatives)</p>	<p>Aides pour la réalisation de visites à domicile en matière de lutte contre la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> > participation financière du CD91 dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens conclue dans le cadre d'un dispositif SLIME ; > en fonction du dispositif et au regard des enjeux du territoire : financement CD91 entre 50 % et 100 % du reste à charge. <p>Soutien aux missions des ALEC-EIE partenaires de la plateforme essonniennne Rénover Malin :</p> <ul style="list-style-type: none"> > soutien dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens afin de renforcer la territorialisation des actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique et de massifier les travaux de rénovation énergétique. 	1 ^{er} janvier 2018	31 décembre 2021

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier (prévisionnel)
<p>PDASR (Plan départemental d'Actions de Sécurité routière)</p>	<p>Les actions de sensibilisation et de prévention qui pourront faire l'objet d'une subvention devront être orientées vers une ou plusieurs des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > les jeunes, > les seniors, > les usagers de deux roues motorisés, > le risque professionnel, > la conduite sous l'emprise de produits psychoactifs, > les distracteurs. <p>La participation financière globale de l'État et du Conseil départemental ne pourra excéder 50 % du montant éligible de l'action.</p> <p>Le projet, ainsi que l'ensemble des documents demandés, devront être établis en deux exemplaires, un pour la Préfecture de l'Essonne et l'autre pour le Conseil Départemental de l'Essonne.</p>	1 ^{er} janvier 2020	15 février 2021 mais avec dérogation jusqu'à mi-mars



DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Subvention de fonctionnement pour les associations de promotion et de valorisation d'actions pour le développement durable du territoire essonnien	Les projets doivent concerner des interventions géographiquement situées en Essonne ou répondre aux besoins du territoire départemental	Janvier 2021	Février 2021
Concours "Action pour la planète !" de valorisation des initiatives éco-citoyennes des Essonnien(ne)s en matière de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> > Essonnien(ne)s constitués en groupe sous forme associative (groupe avec un statut juridique) ou non (union de quartiers, collectif de voisins, groupe d'amis etc). > Les projets doivent être réalisés dans les 2 ans avant la date de lancement du présent concours ou en cours de réalisation à la date de lancement. > ils doivent être menés en Essonne et ne pas octroyer de bénéfice financier direct à son -ses initiateur(s). > Ils doivent répondre aux critères suivants par ordre de priorité croissant : prise en compte d'au moins un des thèmes du développement durable (contribuer à améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie, contribuer à consommer plus responsable, contribuer à favoriser le vivre ensemble), caractère reproductible de l'action, dimension créative, originale, voire ambitieuse de l'action, le public visé et sa diversité. 	Novembre 2020	Janvier 2021
Prix de l'Innovation durable (PID)	Repérer, encourager, soutenir et promouvoir les initiatives qui font converger innovation sociale, développement durable et création d'emplois locaux : transition énergétique, économie circulaire, TIC, santé, cohésion sociale, prévention de la précarité énergétique, solidarité, agriculture urbaine. 6 critères de sélection : <ul style="list-style-type: none"> > caractère innovant de l'initiative, > intérêt général, > solidité du modèle économique, > dimension partenariale, > capacités entrepreneuriales, > ancrage local du projet. 	Février 2021	Mars 2021
Subvention d'investissement pour les associations de protection et de valorisation des patrimoines naturels, paysagers et des milieux aquatiques ou forestiers	Le Département propose une aide en investissement pour les associations souhaitant développer des projets dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et des milieux aquatiques et forestiers de l'Essonne : <ul style="list-style-type: none"> > Acquisitions foncières d'espaces à protéger (aide destinée au seul Conservatoire régional d'espaces), y compris les conceptions intellectuelles d'outils pédagogiques, > Travaux de restauration ou de valorisation d'espaces naturels ou des trames verte et bleue et des chemins de randonnée. 	Janvier 2021	Février 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Appel à projets dans le cadre du Fonds innovation transition énergie climat (FITEC) pour soutenir les projets innovants sur le territoire en matière de transition énergétique relevant de l'économie circulaire, de la production locale d'énergies renouvelables, de la mobilité décarbonnée ou encore de la rénovation durable	Soutenir les projets innovants sur le territoire en matière de transition énergétique relevant de l'économie circulaire, de la production locale d'énergies renouvelables, de la mobilité décarbonnée ou encore de la rénovation durable : <ul style="list-style-type: none"> > portée par une collectivité (EPCI, communes, syndicats), une association ou un bailleur social, > dans les champs de compétences du Département (avec une notion de rayonnement départemental et innovant), > non financée par un dispositif départemental existant, > contribuant aux objectifs de la transition énergie-climat (au moins 2) : développement des énergies renouvelables ou de récupération, économie circulaire, mobilité décarbonnée, construction ou rénovation de bâtiment à haute performance énergétique, recyclage d'espaces bâtis ou non bâtis intégrant des solutions basées sur la nature et les solidarités (avec des gains économiques, sociaux et environnementaux), > projet en phase opérationnelle (travaux démarrés dans l'année suivant le dépôt du dossier), > projet reproductible et mobilisant des partenariats avec les pouvoirs publics. 	Mars 2021	Juillet 2021
Subvention d'investissement aux associations de développement de jardins partagés, jardins pédagogiques et jardins d'insertion	Appel à projets réservé aux associations œuvrant pour le développement de jardins partagés, jardins d'insertion et jardins pédagogiques, pour les trois catégories de dépenses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> > les études, > les conceptions intellectuelles d'outils pédagogiques, > la réalisation de travaux : aménagements liés au jardinage, travaux de génie écologique, équipements d'accueil du public. Les projets présentés devront participer aux travaux en matière de restauration de la trame verte et bleue. Les travaux devront être réalisés sur des terrains publics conventionnés.	Janvier 2021	Février 2021
Subvention de fonctionnement aux associations de prévention des déchets ou de l'économie circulaire	Les projets peuvent être à différents stade (émergence, développement) ou être des projets d'essaimage d'activités. Ils doivent correspondre à des innovations ou expérimentations en matière d'économie circulaire et portés sur un des 7 piliers de l'économie circulaire, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> > l'approvisionnement durable, > l'écoconception, > l'écologie industrielle et territoriale, > l'économie de la fonctionnalité, > la consommation responsable, > l'allongement de la durée d'usage par le consommateur, > le recyclage. 	Janvier 2021	Février 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Appel à projet aux associations de protection animale	<ul style="list-style-type: none"> > Les associations sans structure d'accueil : 40 % des dépenses, constatées au cours de l'année n-1, inhérentes au nourrissage des animaux et aux soins vétérinaires, déduction faite des recettes générées par les adoptions et/ou les gardes effectuées (plafond de 18 000 €). > Les refuges : subvention au regard de leur capacité d'accueil, constaté au cours de l'année n-1, sur la base d'un montant forfaitaire de 160 € par place (plafond de 8 000 €), > Les associations prenant en charge des animaux sauvages blessés, recueillis sur le territoire essonnien, sont subventionnées, dans la limite d'une aide plafonnée à 1 000 €, au taux de 50 % du montant des dépenses générées par leur prise en charge. 	Janvier 2021	Février 2021
Association de protection et de valorisation des patrimoines naturels, paysagers et des milieux aquatiques ou forestiers	Le Département propose une aide en fonctionnement Pour les associations souhaitant développer des projets dans la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et des milieux aquatiques ou forestiers de l'Essonne.	Décembre 2020	Février 2021

Aides matérielles apportées dans le cadre de l'opération 'Essonne Verte, Essonne Propre' : mise à disposition de bennes, gants, sacs poubelles, outils de communication, prise en charge du traitement des déchets collectés

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Actions de sensibilisation à la pratique du vélo dans les collèges	<ul style="list-style-type: none"> > Action en Essonne. > Action conforme à l'objectif poursuivi. > Dépenses relatives aux moyens humains, à du matériel, à des documents de communication. 		Toute l'année
Développement d'ateliers participatifs et solidaires à destination des cyclistes	<ul style="list-style-type: none"> > Action en Essonne. > Action et dépenses conformes à l'objectif poursuivi. > Dépenses relatives aux études de faisabilité, aux travaux liés à la réalisation des locaux, au matériel et aux outils. > Les moyens humains sont exclus de l'assiette de la subvention. 		Toute l'année
Actions en faveur de l'apprentissage du vélo auprès des publics en insertion	<ul style="list-style-type: none"> > Action en Essonne. > Action conforme à l'objectif poursuivi. > Dépenses relatives aux moyens humains, à du matériel, à des documents de communication. 		Toute l'année

AGRICULTURE

Intitulé	Conditions d'octroi	Date de lancement	Date limite de dépôt du dossier
Conventions d'objectifs annuels des organismes du monde agricole	Les actions retenues dans le cadre des partenariats annuels, doivent s'inscrire dans les 3 axes de la politique agricole départementale 2017-2020 : <ul style="list-style-type: none"> > soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, > améliorer la compétitivité des exploitations agricoles, > pérenniser, maintenir des espaces agricoles fonctionnels, La validation des actions se fait après analyse technique et financière du dossier.	Mai 2020	Fin d'année

Cette année encore, le Conseil départemental propose aux associations une offre large de formations gratuites.

Vous êtes dirigeants, bénévoles, salariés associatifs, vous souhaitez créer une association, mener à bien un projet, trouver des réponses dans les domaines du juridique, des ressources humaines, de la comptabilité, de la bureautique, de la citoyenneté, de la communication ? Inscrivez-vous aux formations proposées à la rubrique « se former » et retrouvez les programmes de formations sur le site

associations.essonne.fr

Pour toute question, suggestion ou information, le pôle formation se tient à votre disposition par mail :
formation-asso@cd-essonne.fr

Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement personnalisé : des agents du Département sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions associatives. Que ce soit pour modifier les statuts de votre association, être accompagné dans le montage d'un projet, pour une question précise touchant la gouvernance ou la gestion associative ou pour toute autre demande. Nous pouvons venir à votre rencontre ou échanger par mail ou par téléphone.

Pour nous contacter, trois possibilités :

- en remplissant un formulaire en ligne sur le site internet associations.essonne.fr (rubrique contact)
- en téléphonant au 01 60 91 93 69 / 01 60 91 95 04
- en nous écrivant à crdva91@cd-essonne.fr

Enfin, le Département de l'Essonne peut être amené également à mettre à la disposition des associations des aides matérielles diverses pour les aider au quotidien ou dans l'organisation de leurs événements associatifs : prêt de salles, don de matériels ou de mobiliers, don de denrées, aide à l'ingénierie de projets, accompagnement, formations et accès aux droits des bénévoles, accompagnement aux usages numériques, et prêts d'outils de communication et d'événementiel comme des banderoles, oriflammes, barrières, tentes, etc.

